

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

(MENSUEL)

N° 277. — Février 1906.

AVIS.

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 13 Février 1906, à deux heures et demie précises, dans la salle ordinaire des réunions, place du Parvis-Notre-Dame.*

ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture du procès-verbal.
- 2° Comptes et budget.
- 3° Projet d'association entre la fabrique de sucre et la culture.
- 4° La destruction des chardons par le crud d'ammoniaque.
- 5° Transport électrique de la force des machines à vapeur des fabriques de sucre et autres pour les différents usages de la ferme et l'éclairage des villages.



SENLIS
IMPRIMERIE E. VIGNON
1, rue Saint-Pierre, 1.

—
1906

SOMMAIRE :

Liste des Membres de la Société.
Souscription.
Procès-verbal de la séance du 9 Janvier 1906.
Consommation du sucre. — Lettre de M. le Sous-Préfet.
Subvention de l'Etat.
Projet d'association entre cultivateurs et fabricants de sucre.
Fixation du prix de la betterave pour la campagne sucrière 1906-1907.
Chronique de la Société agricole.

Tarif des Annonces

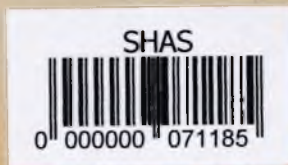
Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

Une page.....	10 fr. » »
Une demi-page.....	5 » »
Un quart.....	2 50
Un huitième.....	1 25
Un seizième.....	0 75
Petites annonces de 25 mots..	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. VIGNON, imprimeur à Senlis.

MM. les Cultivateurs pourront ainsi annoncer les *ventes ou achats d'animaux, de semences, etc.*, à des conditions très réduites.

Le Gérant : L. FAUTRAT



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

N° 277. — Février 1906.

Composition du Bureau de la Société pendant l'année 1906.

- MM. Martin, Léon, ancien député, *président*.
Sagny, Isidore, chevalier du Mérite agricole, *1^{er} vice-président*.
Devouge, Auguste, chevalier du Mérite agricole, *2^e vice-président*.
Fautrat, Léon, chevalier de la Légion d'honneur, *secrétaire*.
Roland, Léon, de Courtillet, officier du Mérite agricole, *vice-secrétaire*.
Roland, Auguste, *membre du Bureau*.
Bernier, Arthur, *id.*
Delaunay, Paul, *id.*
Lelièvre, secrétaire en retraite de la Sous-Préfecture, officier de l'Instruction publique, chevalier du Mérite agricole, *trésorier-archiviste*.

Liste par ordre d'admission des Membres de la Société.

1. Mancheron aîné, cultivateur à Saint-Leu-d'Esserent, membre honoraire.
2. Bernier, Arthur, propriétaire-cultivateur à Eve, par Le Plessis-Belleville.
3. Sagny aîné, propriétaire à Crépy, chevalier du Mérite agricole (1^{or} Vice-Président).
4. Cureau, propriétaire à Mermont, commune de Crépy.
5. Leduc, Alphonse, propriétaire-cultivateur à Saint-Nicolas, près Senlis.
6. Roboüam, vétérinaire, officier du Mérite agricole, à Rully.
7. Berthélemy, propriétaire à Creil.
8. Devouge, maire de Brasseuse, chevalier du Mérite agricole, à Senlis (2^e Vice-Président).

9. Martin, Léon, ancien député, cultivateur et maire à Ermenonville (Président).
10. Thiénard, Louis, chevalier du Mérite agricole, à Senlis.
11. Roland, Auguste, propriétaire à Senlis.
12. Clanchet, Edouard, à Senlis, membre honoraire.
13. Boucher, Camille, cultivateur, maire de Barbery.
14. Roland, Edmond, maire, cultivateur à Boasne, par Barbery.
15. Duvivier, cultivateur, maire de Russy-Bémont, par Vaumoise.
16. Dendeleux, Hippolyte, chevalier du Mérite agricole, 109, rue Lafayette, Paris.
17. Dupuis, conseiller général, à Pontarmé, par La Chapelle-en-Serval.
18. Lemoine, Alfred, cultivateur à Duvy.
19. Hervaux, Félix, cultivateur, maire de Fresnoy-le-Luat.
20. Vigreux, Paul, cultivateur, maire de La Villeneuve-sous-Thury, par Thury-en-Valois.
21. Vigreux, Victor, cultivateur à Silly-le-Long, par le Plessis-Belleville.
22. Patria père, propriétaire à Senlis.
23. Sarazin, cultivateur à Eve, par Le Plessis-Belleville.
24. Gibert, à Villers-Cotterêts (Aisne).
25. Garnier, Bernard, cultivateur à Crépy.
26. Lefèvre, Paul, cultivateur à Oignes, par Nanteuil.
27. Dhuicque, Anatole, cultivateur à Brégy, par Nanteuil.
28. Fautrat, ancien inspecteur des forêts, à Senlis (Secrétaire).
29. Thiéquot, René, marchand grainetier à Senlis.
30. Darras, cultivateur, maire de Villers-Saint-Frambourg, par Barbery.
31. Meignen, Paul, cultivateur à Huleux, commune de Néry, par Béthisy-Saint-Pierre.
32. Punant, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Crépy-en-Valois.
33. Vincent, Charles, cultivateur à Silly-le-Long, par Le Plessis-Belleville.
34. Garnier, cultivateur à Oignes, par Nanteuil-le-Haudouin.
35. Corbie, Eugène, cultivateur, maire de Rozières, par Nanteuil.
36. Corbie, Emile, rentier à Cuvergnon.
37. Moquet, Charles, chevalier du Mérite agricole, cultivateur, maire de Brégy, par Nanteuil.
38. Delamarre, ancien vétérinaire, chevalier du Mérite agricole, à Acy-en-Multien.
39. Fercot, Thomas, cultivateur à Verberie.

40. Caffin, Donatien, propriétaire à Boran.
41. Serrin, conseiller général, à Neuilly-en-Thelle.
42. Gaillard, député, à Précy-sur-Oise, ou à Paris, rue de l'Elysée, 22.
43. Collinet, maire de Puiseux-le-Hauberger, par Bornel.
44. Franck Chauveau, 106, rue de la Faisanderie, Paris, ou à Saint-Christophe, par Pont-Sainte-Maxence.
45. Delacour, cultivateur à Chambly.
46. Boucher, Alfred, cultivateur à Morangles, par Neuilly.
47. Delamotte, ancien cultivateur, à Saint-Leu-d'Esserent.
48. Bataille, Achille, cultivateur à Borest, par Senlis.
49. Meignan, Léon, cultivateur à Champlieu, commune d'Orrouy.
50. Parmentier, Prosper, ancien cultivateur, à Crépy.
51. Heumé, propriétaire à Chantilly.
52. Gatté, Zacharie, propriétaire à Crépy.
53. Roland, Léon, cultivateur, officier du Mérite agricole, à Courtillet, par Senlis (Vice-Secrétaire).
54. Delaunay, Georges, cultivateur à Rully.
55. Rudault, propriétaire à Nanteuil-le-Haudouin.
56. Chézelles (vicomte Arthur de), château de Bouleau, par Lierville (Oise).
57. Delorme, Hippolyte, cultivateur à Rozières, par Nanteuil.
58. Dubourg, Emile, cultivateur à Silly-le-Long, par Le Plessis-Belleville.
59. Corbie, Léon, cultivateur et maire à Montagny, par Nanteuil.
60. Decaux, Paul, propriétaire à Senlis.
61. Benoist, Olivier, chevalier du Mérite agricole, ancien notaire, à Senlis.
62. Frémy, propriétaire à Senlis.
63. L'Hoste, Auguste, cultivateur à Versigny, par Nanteuil.
64. Parent, cultivateur à Mortefontaine, par Plailly.
65. Heurlier, cultivateur à Thury-en-Valois.
66. Dumont, Léon, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Thury-en-Valois.
67. Seillière (baron), au château de Mello, par Cires-les-Mello.
68. Périer, maître-carrier à Saint-Leu-d'Esserent.
69. Obry, cultivateur à Creil.
70. Turquet, J.-B., conseiller d'arrondissement, à Avilly, par Senlis.
71. Turquet, Alphonse, propriétaire à Saint-Firmin.
72. Ferry, Constant, cultivateur et maire à Trumilly, par Crépy.
73. Lécuyer, Etienne, meunier à Senlis.
74. Delaunay, Paul, cultivateur et maire, à Chamicy-Rully.

75. Roland, Félix, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Barbery.
76. Roland, Emile, cultivateur à Montépilloy, par Barbery.
77. Berdin, conseiller général, à Pont-Sainte-Maxence.
78. L'Hoste, négociant à Duvy.
79. Tartier, cultivateur et maire à Eve, par Le Plessis-Belleville.
80. Cambacérés (comte de), propriétaire, 6, avenue d'Iéna, à Paris.
81. Coster (baron), propriétaire, 1, square du Roule, à Paris.
82. Leloup, Eugène, chevalier du Mérite agricole, cultivateur et maire, à Bouillancy, par Acy.
83. Toupet, Eugène, cultivateur et maire à Fonteneil, commune de Vez, par Villers-Cotterêts.
84. Radziwill (prince Constantin), au château d'Ermenonville.
85. Moquet, Albert, cultivateur, maire de Feigneux, par Crépy.
86. Menot, Alphonse, chevalier du Mérite agricole, constructeur, à Acy-en-Multien.
86. Proffit, Anatole, cultivateur à Bouillancy, par Acy.
88. Boisseau, Lucien, cultivateur à Chantemerle, commune de Lagny-le-Sec.
89. Devouge, Paul, cultivateur à Brasseuse, par Barbery.
90. Collinet, cultivateur à La Villeneuve-sous-Thury, par Thury-en-Valois.
91. Delury, régisseur de la ferme de la Gâtelière, à Senlis.
92. Margry, Amédée, propriétaire à Senlis.
93. Lelièvre, chevalier du Mérite agricole, secrétaire en retraite de la sous-préfecture, à Senlis (Trésorier).
94. Longuet, Frédéric, cultivateur, conseiller d'arrondissement, officier du Mérite agricole, à Marolles, par La Ferté-Milon.
95. Parmentier, Edme, cultivateur à Saint-Mard, par Villers-Cotterêts.
96. Huraux, Paul, cultivateur à Mermont, commune de Crépy.
97. Duchauffour, cultivateur à Bray, commune de Rully.
98. Havy, ancien maire, à Saint-Gervais-Pontpoint, par Pont.
99. Perceval, cultivateur, maire de Verneuil.
100. Oury père, cultivateur, maire de Boullarre, par Betz.
101. Levasseur, propriétaire à Villevert-Senlis.
102. Boufflerd, chevalier du Mérite agricole, cultivateur, maire de Rééz-Fosse-Martin, par Acy.
103. Bataille, Louis, cultivateur, maire du Plessis-Belleville.
104. Maurice, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Macquelines, commune de Betz.
105. Deblois, ancien cultivateur, à Senlis.

106. Triboulet, Albert, cultivateur, maire de Bargny, par Betz.
107. Proffit, cultivateur et maire à La Grange-au-Bois, commune de Thury-en-Valois.
108. Proffit, cultivateur, maire de Mareuil-sur-Ourcq.
109. Cartier, cultivateur, maire d'Ormoy-le-Davien, par Betz.
110. Delire, Edouard, cultivateur à Gondreville, par Vaumoise.
111. Duplessier, cultivateur à Ducy, commune de Fresnoy-le-Luat.
112. Petit, Pierre, cultivateur, maire de Béthancourt, par Orrouy.
113. Henneguy, Pierre, cultivateur à Saint-Leu-d'Esserent.
114. Gentil, chevalier du Mérite agricole, ingénieur-agronome, à Chantilly.
115. Mouy, ancien juge au Tribunal de Commerce, à Senlis.
116. Longuet, Emile, cultivateur à Russy-Bémont, par Vaumoise.
117. Hurand, cultivateur, maire de Rouvres, par Betz.
118. Prévost, cultivateur à Auger-Saint-Vincent, par Crépy.
119. Sagny, René, cultivateur au Murger, par Verberie.
120. Devouges, Eugène, cultivateur et maire à Fay, par Saintines.
121. De Marcillac, à Bessemont, par Villers-Cotterêts.
122. Prévost, Edouard, à Nanteuil-le-Haudouin.
123. Roland, Henri, cultivateur à Nanteuil-le-Haudouin.
124. Gatté, Jules, cultivateur à Sainte-Luce, par Béthisy-Saint-Pierre.
125. Corbie, Ernest, rentier à Nanteuil.
126. Vantroys, licencié en droit, ancien avoué, à Senlis, et à Paris, 3, rue de Luynes.
127. De Sancy de Parabère, propriétaire à Boran.
128. De Cornois, fabricant de sucre et maire de Vauciennes, par Villers-Cotterêts.
129. Bataille, Frédéric, cultivateur à Lagny-le-Sec, par Le Plessis-Belleville.
130. Dupille, Gustave, cultivateur et maire à Lagny-le-Sec, par Le Plessis-Belleville.
131. Lefèvre, cultivateur à Neuilly-en-Thelle.
132. Picard, cultivateur à Neuilly-en-Thelle.
133. Rouzé, maire de Chambly.
134. Mercier-Grivot, cultivateur à Lamberval, par Neuilly.
135. Lheurin fils, cultivateur à Boran.
136. Ribes (comte de), propriétaire, maire de Belle-Eglise, par Bornel.
137. Biet, Louis, cultivateur au Mesnil-Saint-Denis.
138. Mercier, Jules, cultivateur à Morangles, par Neuilly.
139. Murat (prince), propriétaire à Chambly.

140. Auvert, Eugène, cultivateur à Chambly.
141. Waru (de), propriétaire, maire de Senlis, au château de Bellefontaine.
142. Veckmann, constructeur à Crépy.
143. Lavaux, cultivateur au Plessis-Belleville.
144. Bergeron, cultivateur à Fontaine-les-Corps-Nuds, par Senlis.
145. Gourdin, Léonard, cultivateur à Morangles, par Neuilly.
146. Delorme, chevalier du Mérite agricole, propriétaire à Nanteuil.
147. Moquet, Lucien, cultivateur à Montlévêque, par Senlis.
148. Cagny, Paul, officier du Mérite agricole, vétérinaire à Senlis.
149. Roland, Georges, cultivateur à Beaulieu, par Baron.
150. Raoult, Henri, cultivateur à Lévignen, par Betz.
151. Marchand, cultivateur, maire de Ver, par Le Plessis-Belleville.
152. Morize, cultivateur à Betz.
153. Lemoine, Charles, cultivateur à Duvy.
154. Boulanger, cultivateur à Creil.
155. Gonnet, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Malassise, par Creil.
156. Rothschild (baron Gustave de), à Laversine, par Creil.
157. Rothschild (baron Henri de), 33, faubourg Saint-Honoré, Paris.
158. Petit, Lucien, cultivateur, maire de Chèvreville, par Nanteuil.
159. Corbie, Albert, rentier à Nanteuil
160. Lucy, cultivateur à Trumilly, par Crépy.
161. Martin, Albert, cultivateur à Ermenonville.
162. Sainte-Beuve, avoué à Senlis.
163. Bonamy, agent général de la C^{ie} d'assurances « l'Abeille », à Senlis.
164. M^{me} Lagarde, 13, rue du Conservatoire, Paris.
165. Bocquentin, administrateur du Domaine de Laversine, par Creil.
166. Gramont (duc de), propriétaire à Mortefontaine, par Plailly.
167. Demachy, propriétaire, maire d'Ognon, par Barbery.
168. Buat, carrossier à Senlis.
169. Havy, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à la ferme de la Forêt-Pontpoint, par Pont.
170. Préault, cultivateur à Nanteuil-le-Haudouin.
171. Bédoyère (comte de la), maire de Raray, par Rully.
172. Delaunay, notaire à Senlis.
173. Bonnet, Gaston, négociant en laines à Senlis.
174. Obry fils, cultivateur à Creil.
175. Saint-Ouin, 26, boulevard Richard-Lenoir, Paris.
176. Leroy, Léon, grainetier à Senlis.

177. Verbyst, cultivateur à Antilly, par Betz.
178. Kersaint (comte de), conseiller général, maire de Versigny, par Nanteuil.
179. Pontalba (de), maire de Montlévéque, par Senlis.
180. Duval, Charles, cultivateur à Vez, par Villers-Cotterêts.
181. Leroux, quincaillier à Senlis.
182. Robert, Michel, négociant à Senlis.
183. Tirlet fils, cultivateur à Raray, par Rully.
184. Audigier, député de l'Oise, chevalier du Mérite agricole, à Senlis et à Paris, 41, boulevard Malesherbes.
185. Drivière père, agent général d'assurances à Senlis.
186. Barbery, cultivateur à Sennevières, par Nanteuil.
187. Masson, architecte-paysagiste à Gouvieux.
188. Delorme, Léon, cultivateur à Montagny-Sainte-Félicité, par Nanteuil.
189. Verbyst, Vital, cultivateur à Baron.
190. Dieu, Auguste, cultivateur à Montagny-Sainte-Félicité, par Nanteuil.
191. Firmin, Hippolyte, cultivateur à Montagny-Ste-Félicité, par Nanteuil.
192. Huvier, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Cuvergnon, par Betz.
193. Bahu, cultivateur à Cuvergnon, par Betz.
194. Gallet, régisseur du Domaine de Chaâlis, par Senlis.
195. Mantel, cultivateur à Duvy.
196. Lemaire, chevalier du Mérite agricole, maire de Villeneuve, par Verberie.
197. Halinbourg, conseiller général, 39, rue François I^{er}, Paris.
198. Luppé (marquis de), maire, château de Beaurepaire, par Pont.
199. M^{me} Viat, 42, rue Vignon, Paris.
200. Coursin, vétérinaire à Pont-Sainte-Maxence.
201. Gourdin, Désiré, cultivateur à Morangles, par Neuilly-en-Thelle.
202. Lepape, quincaillier à Senlis.
203. Blot, Ernest, cultivateur et maire de Rhuis, par Verberie.
204. Valentin, architecte à Senlis.
205. Nazart, cultivateur à Ver, par Le Plessis-Belleville.
206. Pavette, officier du Mérite agricole, inspecteur primaire à Senlis.
207. Eclancher, maire, directeur de la Sucrerie, à Saint-Leu-d'Esserent.
208. Guibert, Léon, cultivateur à Ermenonville.
209. Rommetin, Frédéric, cultivateur au Plessis-Belleville.
210. Chartier, Amédée, cultivateur au Plessis-Belleville.
211. Lefèvre, Félix, cultivateur à Oignes, par Nanteuil.
212. Perceval fils, cultivateur à Verneuil.
213. Parmentier, Gaston, cultivateur à La Borde, par Rully.

214. Dupille, Ernest, cultivateur à Nanteuil.
215. Duffocq, cultivateur à Eve, par Le Plessis-Belleville.
216. Baslu, Emile, négociant à Margny-lès-Compiègne.
217. Boucher, Léon, cultivateur à Bray-Rully.
218. Boucher, Emile, cultivateur à Barbery.
219. Robinet, cultivateur à Baron.
220. Roland, Gustave, cultivateur à Fresnoy-le-Luat.
221. Petit, notaire à Senlis.
222. Langlois, propriétaire à Senlis.
223. Deblois fils, cultivateur à Ducy, par Fresnoy-le-Luat.
224. Laurent, quincaillier à Senlis.
225. Courtier, André, cultivateur, maire de Villers-Saint-Genest, par Betz.
226. Moullé, Henri, cultivateur à Silly-le-Long, par Le Plessis-Belleville.
227. Meunier, Emile, négociant en charbons à Crépy.
228. Peters, Henri, au Plessis-Châtelain, par Crépy-en-Valois.
229. Magdelain, chevalier du Mérite agricole, maire de Nanteuil.
230. Jacob, Pierre, propriétaire, rue du Châtel, 23, à Senlis.
231. Delorme, Alfred, cultivateur à Nanteuil-le-Haudouin.
232. Lavallart, Pierre, cultivateur au Luat, par Fresnoy-le-Luat.
233. Patria, Henri, cultivateur à Fourcheret, par Senlis.
234. Perceval, Arthur, cultivateur à Cramoisy.
235. Fournier, Albert, cultivateur à Rouvres, par Betz.
236. Mareux, propriétaire, maire de Betz.
237. Morize, Gaston, grainetier à Betz.
238. Deneuille, Paul, constructeur-mécanicien à Acy-en-Multien.
239. Menot, Camille, constructeur-mécanicien à Acy-en-Multien.
240. Menot, Gaston, constructeur-mécanicien à Acy-en-Multien.
241. Roussel, Pierre, cultivateur à Borest, par Senlis.
242. Manteaux, maire de Cuvergnon, par Betz.
243. Brisset, cultivateur à Betz.
244. Pierret, Paul, propriétaire à Eve, par Le Plessis-Belleville.
245. Madère, Léon, à Beaulieu-le-Neuf, par Baron.
246. Lebon-Hervaux, Amédée, cultivateur à Bois-Milon, par Betz.
247. Dhucque, Félix, à Brégy, par Nanteuil.
248. Dhucque, Constant, à Brégy, par Nanteuil.
249. M^{me} Huet, à Rééz-Fosse-Martin, par Acy-en Multien.
250. Soualle, président du Tribunal de commerce, chevalier du Mérite agricole, à Pont-Sainte-Maxence.

251. Dumont, Charles, à Thury-en-Valois.
252. Draps, Georges, cultivateur à Etavigny, par Acy-en-Multien.
253. Fleurot, cultivateur à la Ferme de Bouville, par Duvy.
254. Cazin, Emile, chevalier du Mérite agricole, cultivateur, maire de Lévi-
gnen, par Betz.
255. Richefeu, Charles, propriétaire, maire de Gondreville, par Vaumoise.
256. Piot, Jules, cultivateur à Etavigny, par Acy-en-Multien.
257. Sauvage, Eugène, propriétaire à Senlis.
258. Lalis, constructeur à Liancourt.
259. Ancellin, cultivateur à Cuvergnon, par Betz.
260. Sauvage, Alfred, cultivateur à Saint-Ladre, par Crépy.
261. Molaye, cultivateur à Rozières, par Nanteuil.
262. Praquin-Punant, grainetier à Crépy.
263. Gréhan, Pierre, cultivateur à Crépy.
264. Frère, courtier en fourrages à Crépy.
265. Belloy (de), propriétaire-cultivateur à Rozoy-en-Multien, par Acy.
266. Roulon, Henri, cultivateur, maire de Néry, par Béthisy-Saint-Pierre.
267. Varlet, cultivateur à Verrines, par Béthisy-Saint-Pierre.
268. Scart, Jules, propriétaire à Saint-Germain, par Crépy.
269. Vuattebled, Léon, cultivateur à Nanteuil-le-Haudoin.
270. Vuattebled fils, cultivateur à Nanteuil-le-Haudouin.
271. Lecourt, Arthur, cultivateur à Vémars (Seine-et-Oise).
272. Montigny, vice-président de la Société d'horticulture, à Senlis.
273. Chéron, cultivateur à Fontaine-les-Cornus, par Senlis.
274. Lecœur, meunier à Pontarmé, par La Chapelle-en-Serval.
275. Morcrette, pharmacien à Senlis.
276. Turquet de la Boisserie (comte), vice-président de la Société d'horti-
culture, à Senlis.
277. Lecomte, chevalier du Mérite agricole, sous-préfet de Senlis.
278. Pion, directeur de la Banque de France, à Compiègne.
279. Proffit, Louis, cultivateur à Mareuil.
280. Roboüam, André, vétérinaire à Crépy.
281. Dieux, constructeur à Crépy.
282. Garnier, Etienne, cultivateur à Morcourt, par Crépy.
283. Doria (comte), maire d'Orrouy.
284. Soudet, Anatole, cultivateur à Plailly.
285. Rosin, Louis, cultivateur à Ormoy-Villers, par Crépy.
286. Gatté, Louis, cultivateur à Béthisy-St-Martin, par Béthisy-St-Pierre.

287. Dorion, Léon, cultivateur à Crépy.
288. Lagny, Isidore, cultivateur à Crépy.
289. Garnier, Louis, cultivateur à Chevreuille.
290. Rabbé, Lucien, cultivateur à Saintines.
291. Hazard-Cailleux, cultivateur à Béthisy-Saint-Martin, par Béthisy-Saint-Pierre.
292. Lafontaine, régisseur du domaine de Mello, par Cires.
293. Devouge, Octave, associé d'agent de change, 58, rue de la Faisanderie, à Paris.
294. Chabrol, cultivateur à Ver, par Le Plessis-Belleville.
295. Simonard, cultivateur à Oignes, par Nanteuil.
296. Guibert, cultivateur à Oignes, par Nanteuil.

Instituteur.

1. Lavallée, instituteur à Borest, par Senlis.

Sociétés et membres correspondants :

1. Le Bulletin de la Société agricole, horticole et industrielle de Beauvais.
2. L'Agronome praticien, de la Société d'agriculture de Compiègne.
3. Le Bulletin de la Société d'agriculture de Clermont.
4. Le Bulletin de la Société d'horticulture de Senlis.
5. Le Bulletin de Comité archéologique de Senlis.
6. Bulletin-Journal de la Société d'agriculture de l'Allier, à Moulins.
7. Le Cidre et le Poiré (1), à Argentan (Orne).
8. La Société centrale d'agriculture du département de Seine-Inférieure, place Saint-Hilaire, 4, à Rouen.
9. Le Comice agricole de Béthune (Pas-de-Calais).
10. La Société d'agriculture de Melun.
11. Le Journal La Pomme de Terre, 12, rue Saint-Amand, à Anzin-les-Valenciennes.
12. Le Bulletin agricole de Mantes, place de la République.
13. Le Professeur départemental d'agriculture à Beauvais.

Par abonnement :

1. Le Bulletin de la Société des agriculteurs de France, 1, rue Le Peletier, à Paris.

(1). Nous recommandons à nos collègues ce journal, qui, au triple point de vue scientifique, pratique, et commercial, est d'un grand intérêt.

2. Le Journal de l'Agriculture, 2, carrefour de l'Odéon, à Paris.
 3. La Réforme Economique, 10, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.
 4. Le Travail National, 1, place Boïeldieu, à Paris.
- N. B. — *Les Sociétés correspondantes sont invitées à adresser les journaux et communications d'intérêt général à M. FAUTRAT, Secrétaire de la Société d'agriculture, à Senlis (Oise).*

Souscription.

Nous publions ci-après la liste des souscriptions recueillies pour combler le déficit existant dans notre caisse, tant par suite de la suppression, pour 1905, de la subvention gouvernementale, que par suite de l'importance des dépenses auxquelles a donné lieu le concours de Crépy-en-Valois.

MM. Gaillard, 200 fr. ; Audigier, 200 fr. ; Franck Chauveau 50 fr. ; Halinbourg, 20 fr. ; Léon Martin, 20 fr. ; Albert Martin, 10 fr. ; Gibert, 10 fr. ; Petit, 10 fr. ; Heaumé, 10 fr. ; Lefèvre, 20 fr. ; Pierre Gréhan, 100 fr. ; Alfred Lemoine, 10 fr. ; Fautrat, 10 fr. ; Huraux, 10 fr. ; Cartier, 10 fr. ; Duval, 10 fr. ; Frère, 5 fr. ; Toupet, 10 fr. ; Duvivier, 10 fr. ; Alb. Moquet, 10 fr. ; le baron Gustave de Rothschild, 50 fr. ; Auguste Roland, 10 fr. ; Edouard Prévost, 10 fr. ; Ferry, 10 fr. ; un Anonyme, 90 fr. ; Patria père, 20 fr. ; Patria fils, 10 fr. ; Gonnet, 10 fr. ; Bernard Garnier, 10 fr. ; Lucien Moquet, 20 fr. ; René Sagny, 20 fr. ; Léon Leroy, 10 fr. ; Bonamy, 10 fr. ; Michel Robert, 10 fr. ; Darras, 5 fr. ; Thiéquot, 10 fr. ; Paul Delaunay, 10 fr. ; Georges Delaunay, 10 fr. ; Edgar Delaunay, 10 fr. ; Paul Devouge, 10 fr. ; Emile Roland, 5 fr. ; Lucy, 10 fr. ; Georges Roland, 10 fr. ; Eugène Duchauffour, 5 fr. ; Tirlet, 5 fr. ; Morcrette, 10 fr. ; Lecœur, 10 fr. ; le comte de la Bédoyère, 10 fr. ; Tartier, 10 fr. ; Leloup, 10 fr. ; Lucien Boisseau, 100 fr. ; Boufflerd, 20 fr. ; Anatole Proffit, 10 fr. ; G. Bonnet, 10 fr. ; le comte Turquet de la Boisserie, 10 fr. ; P. Roussel, 10 fr. ; Edm. Roland, 10 fr. ; Camille Boucher, 10 fr. ; Léon Boucher, 10 fr. ; un Anonyme, 20 fr. ; H. Lavaux, 10 fr. ; F. Bataille, 20 fr. ; Chabrol, 10 fr. ; Anatole Dhuicque, 30 fr. ; Félix Dhuicque, 20 fr. ; C. Dhuicque, 10 fr. ; Ch. Moquet, 20 fr. ; Jacob, 10 fr. ; Périer, de Saint-Leu, 10 fr. ; Th. Prévost, 10 fr. ; Pion, 10 fr. ; Bernier, 10 fr. ; Dupille, 10 fr. ; M^{me} Huet, 20 fr. ; MM. E. Corbie père et fils, 50 fr. ; Pierre Petit, 20 fr. ; un Anonyme, 20 fr. ; Deblois père, 10 fr. ; Auguste Devouge, 10 fr. ; Delorme, de Montagny-Sainte-Félicité, 10 fr. ; le comte de Cambacérès, 150 fr. ; Lefèvre, de Neuilly-en-Thelle, 10 fr.

Compte Rendu des Travaux de la Société.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 9 JANVIER 1906

PRÉSIDENCE DE M. LÉON MARTIN, PRÉSIDENT

Étaient présents au bureau : MM. Léon Martin, Auguste Roland, Paul Delaunay, Léon Roland, Léon Fautrat.

Il est procédé au dépouillement des votes pour l'élection du Président et du Secrétaire.

Les suffrages exprimés sont au nombre de 150. M. Léon Martin est élu président par 148 voix. M. Léon Fautrat est maintenu secrétaire par 145 voix.

M. Léon Martin remercie ses collègues du témoignage de sympathie qui vient de lui être renouvelé.

M. Fautrat donne à ses collègues l'assurance qu'il demeure, comme par le passé, à la disposition de tous, pour servir la cause agricole qui présente un intérêt si élevé dans les plaines du Multien, du Valois, du Thelle et de Senlis.

M. le Président propose à ses collègues d'élaborer un projet d'association de la culture de la betterave et de la fabrique de sucre. Cette association paraît nécessitée par les faits, et semble être de nature à écarter les difficultés qui sont à la veille de surgir pour la culture betteravière.

Pour l'étude de ce projet, une Commission est nommée. Elle est ainsi composée : MM. Gibert, à Antilly ; Tartier, à Eve ; Ferry, à Beaurain ; Camille Boucher, à Barbery ; Lhoste, à Versigny ; Parmentier, à Crépy ; Lucien Boisseau, à Chantemerle.

Il est parlé des ventes faites directement à l'Administration de la Guerre. Les cultivateurs paraissent satisfaits de ce mode d'adjudication, et le Département de la Guerre a reconnu la bonne qualité des livraisons que faisaient aussi les industriels.

Le Secrétaire,
LÉON FAUTRAT.

Le Président,
LÉON MARTIN.

Consommation du Sucre.

Voici la réponse qui vient d'être faite au vœu émis par la Société d'agriculture pour obtenir l'augmentation dans l'armée de la consommation du sucre, tant pour les hommes que pour les chevaux.

Senlis, le 24 janvier 1906.

Le Sous-Préfet de Senlis à M. le Maire d'Ermenonville.

M. le Ministre de l'Agriculture a transmis à M. le Ministre de la Guerre le vœu émis par la Société d'agriculture de Senlis au sujet de l'augmentation de la quantité de sucre entrant dans les rations de l'armée.

M. le Ministre de la Guerre a informé M. le Ministre de l'Agriculture que les expériences déjà tentées dans ce but en France et à l'étranger ont démontré, jusqu'à présent, qu'on ne doit pas songer à substituer le sucre à une partie quelconque de l'alimentation actuelle de l'armée. Il ne pourrait être donné qu'en sus de la ration, d'où une dépense supplémentaire pour laquelle l'Administration militaire ne dispose d'aucun crédit.

Les expériences faites sur les chevaux ont, jusqu'à présent, donné des résultats analogues. On peut sans doute, dans certaines circonstances, remplacer par un produit mélassé 1/5^e au plus de la ration du cheval, mais si l'on demande aux chevaux toute la mesure de leur vigueur et de leur énergie, ce n'est pas à ce produit qu'il faut recourir mais bien à l'avoine.

Je vous prie de vouloir bien faire part de cette réponse de M. le Ministre de la Guerre au Président de la Société d'agriculture de Senlis.

Le Sous-Préfet,

LECOMTE.

Subvention de l'État.

Lors de la discussion, à la Chambre des Députés, du budget du ministère de l'Agriculture, M. Georges Audigier, représentant de la 1^{re} circonscription de Senlis, a pris la parole dans les termes suivants pour réclamer le maintien de la subvention accordée jusqu'ici à la Société d'Agriculture de Senlis :

M. Georges Audigier. — Si, comme représentants de la Nation, nous voterons avec empressement les subventions destinées à encourager l'agriculture du pays, mon honorable collègue et ami M. Jules Gaillard et moi, en tant que députés de la 1^{re} et de la 2^{me} circonscription de Senlis, nous tenons à dire tout haut pourquoi nous ne voterons qu'à regret le chapitre 17 du budget en discussion.

En effet, M. le ministre de l'Agriculture, mal informé, nous en sommes convaincus, a supprimé pour 1905 la subvention de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Senlis. Cette Société n'a cependant à aucun moment

cessé de rendre aux cultivateurs de notre région, grands et petits, sans distinction d'aucune sorte, les services importants qu'elle s'est toujours efforcée de leur rendre et qu'elle espère leur rendre longtemps encore. Elle s'était toujours honorée de recevoir des prédécesseurs de M. le Ministre actuel des subventions, pourtant bien modestes, variant entre 300 et 800 francs.

La Société d'agriculture de Senlis existe depuis 1838. Elle compte plusieurs centaines de membres. Des agriculteurs renommés sont à sa tête ; son président, M. Léon Martin, a été proposé pour la Légion d'honneur, qu'il mérite depuis longtemps, au seul titre d'agriculteur, et un de ses membres, M. Lucien Boisseau, a obtenu en 1905, au concours général agricole de Paris, l'un des quatre grands prix. La Société fait régulièrement paraître un bulletin mensuel ; il est très bien imprimé et, si modeste qu'il soit, tient nos agriculteurs au courant, autant qu'il le peut, du progrès de la chimie moderne et du développement de la science agricole.

Vous croyez peut-être, Monsieur le Ministre, que la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Senlis est très riche. Vous pourriez le croire parce qu'elle est très généreuse ; malheureusement elle n'est pas riche du tout, et ni les cotisations de ses membres, ni la subvention du département, ni la subvention de l'État ne suffisent à la faire vivre. Ces secours ne peuvent pas couvrir les frais de ses concours, dans lesquels la plus large part a toujours été faite aux vieux serviteurs agricoles et aux ouvriers ayant fait preuve d'habileté dans la conduite des machines. C'est ainsi qu'au seul concours de Crépy-en-Valois, tenu en juillet dernier, et particulièrement brillant, en dehors des médailles que je ne compte pas et qui furent nombreuses, une somme de 4.930 francs exactement a été distribuée en livrets de caisse d'épargne aux travailleurs des champs. Y a-t-il beaucoup de sociétés qui en aient fait autant ? La Société a donné plus qu'elle n'avait, et ses membres ont dû, en s'imposant des cotisations supplémentaires, couvrir un déficit de 1.500 francs. Je n'imagine pas que ce soient là des titres à la défaveur.

J'ajoute que la Société ne fait pas de politique ; elle est subventionnée par le département, elle ne demande compte à aucun de ses membres de ses opinions. Dans son bureau figurait, jusqu'au mois de juillet dernier, le secrétaire de la sous-préfecture de Senlis, que l'on avait choisi non seulement en raison de sa compétence particulière et de son intelligente activité, mais aussi pour reconnaître l'appui de l'administration et remercier les sous-préfets d'avoir toujours bien voulu faire partie de la Société.

Nous savons qu'il y a d'autres sociétés agricoles, dans le département, Monsieur le Ministre ; nous sommes les premiers, mon collègue et moi, à

solliciter votre bienveillance en leur faveur : nous ne trouverions nullement mauvais que vous réduisiez à leur profit le chiffre habituel, si faible cependant, de l'allocation que vous accordiez à la Société de Senlis, mais la suppression totale de la subvention est une mesure injuste et vous ne pourrez pas la justifier. Nous tenons à protester et nous protestons avec énergie. Nous vous assurons, Monsieur le Ministre, que, pas plus que les autres sociétés d'agriculture de l'Oise, qui, fort heureusement, n'ont pas été frappées, la Société de Senlis n'a cessé de se faire remarquer par ses efforts et ses progrès et nous tenons, M. Gaillard et moi, à rendre hommage à sa bienfaisante action.

J'ai eu l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous prévenir que nous vous demanderions, mon collègue et moi, les raisons de cette suppression. Permettez-nous de nous en étonner et d'espérer que, mieux et plus adroitement renseigné, vous voudrez bien ne pas maintenir votre décision.

Messieurs, dans la circonscription de mon ami M. Coutant, de la Marne, on a raconté l'histoire de la génisse hostile; elle a été portée à la tribune et a fort diverti la Chambre. Nous vous prions, Monsieur le Ministre, de ne pas laisser courir plus longtemps dans notre département l'histoire des poules anticombistes et des betteraves suspectes. (*Exclamations à gauche.*) Cela n'est pas digne de la largeur bien connue de votre esprit. On peut protester à l'Extrême-Gauche, cela est indigne, dans tous les cas, de la bienveillante justice du gouvernement de la République en laquelle les agriculteurs de l'Oise, comme nous-mêmes, seraient désolés de ne plus croire. (*Applaudissements au centre.*)

M. le Président. — La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. — Messieurs, la Société d'agriculture de Senlis recevait autrefois des subventions variant entre 500 et 800 francs. A ce moment, il n'existait pas, dans le département de l'Oise, de société centrale d'agriculture. Depuis deux ou trois ans, un organisme s'étendant à tout le département a été créé. L'administration de l'agriculture a songé alors qu'il valait mieux, comme cela se fait dans la plupart des départements, confier la distribution des subventions à cet organisme central.

Je puis ajouter — je citerai des chiffres, mon cher collègue — que nous avons augmenté, dans des proportions relativement considérables, les allocations accordées à votre département pour les encouragements à l'agriculture, depuis le moment où nous les avons confiées à la Société centrale d'agriculture de Beauvais.

Je lis, en effet, dans le rapport qui m'est adressé par mon administration, qu'au lieu de 4.850 francs accordés les années précédentes, nous avons alloué

en 1905, au département de l'Oise, une somme globale de 6.675 francs, soit une augmentation de 1.875 francs par rapport à l'année 1904. (*Exclamations à l'extrême-gauche.*)

M. G. de Beauregard (Indre). — J'en demande autant chez moi !

M. le ministre de l'agriculture. — Donc, le département de l'Oise n'a pas à se plaindre ; d'ailleurs, cette augmentation de subvention est en corrélation avec les progrès accomplis par l'agriculture dans cet important département. Je dois ajouter que, si on avait voulu faire simplement de la politique, comme vous paraissez l'insinuer...

M. Georges Audigier. — Je ne l'insinue pas, je suis tout prêt à l'affirmer. C'est la vérité, et personne ne s'y trompe. On veut fonder contre les véritables agriculteurs des sociétés politicoles, des comités à la façon Mascuraud (*Exclamations à l'extrême-gauche et à gauche*) destinés à enrôler nos agriculteurs en parti politique. Et voilà pourquoi, Monsieur le Ministre, vous vous laissez entraîner, sans le vouloir, je veux bien le croire, à prendre des décisions qui vont à l'encontre des intérêts généraux qui vous sont confiés.

Vous voyez que je n'insinue pas et que je dis tout haut ce que je pense et ce qu'on pense autour de moi. La Société de Senlis a organisé un concours agricole à Crépy en 1905. Ses affiches portaient la mention : « Avec subvention du Gouvernement de la République » ; quelques jours après le concours, le président de la Société était prévenu que la subvention était retirée. Pourquoi ? La société centrale dont vous parlez a-t-elle pris part au concours ? L'a-t-elle encouragé ? Vous savez bien que non. Cette mesure a produit un effet déplorable. Comme député républicain... (*Exclamations ironiques sur les mêmes bancs.*) Ah ! vos exclamations ne changeront pas mes opinions. Oui, au point de vue républicain — et je tiens précisément à me placer sur ce terrain — on a fait faire au ministre républicain de l'agriculture une maladresse, et c'est surtout cela dont je me plains. On peut être républicain, ce me semble, et réclamer la justice administrative ! (*Très bien ! très bien ! au centre.*)

M. le ministre de l'agriculture. — Si nous avions voulu nous placer sur le terrain politique...

M. Georges Audigier. — Vous vous y êtes laissé placer sans le savoir et on vous a fait commettre une injustice.

M. le ministre de l'agriculture. — Veuillez me laisser poursuivre ma discussion comme c'est mon droit ; vous m'accusez, je me défends, c'est tout naturel. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

M. Georges Audigier. — Je ne vous accuse pas, vous personnellement. Je vous crois plus intelligent que cela !

M. le ministre de l'agriculture. — La société à laquelle vous faites allusion a mêlé beaucoup la politique à l'agriculture.

M. Georges Audigier. — Non !

M. le ministre de l'agriculture. — Elle s'est transformée en société politique. Elle avait à sa tête certains fonctionnaires qui ont donné leur démission, après le 16 mai, dans des conditions que je n'ai pas à rappeler.

M. Georges Audigier. — Le secrétaire de la sous-préfecture de Senlis a donné sa démission au mois de juin 1905. Pour reconnaître les grands services qu'il a rendus pendant vingt ans, on l'a déclaré suspect. Il s'est retiré le plus dignement du monde. J'imagine que c'était bien son droit.

M. le ministre de l'agriculture. — Vous comprenez qu'il m'est impossible d'entrer dans vos querelles de politique locale.

M. Georges Audigier. — Vous devez défendre l'agriculture en général et justement, hélas ! c'est vous qui avez soutenu ceux qui faisaient de la politique locale contre les agriculteurs de l'Oise.

M. le ministre de l'agriculture. — Ce que je sais, c'est que l'administration de l'agriculture, loin de diminuer les subventions accordées au département de l'Oise, les a augmentées dans une proportion considérable. C'est à la Société centrale d'agriculture de l'Oise, organe tout naturel des sociétés d'agriculture de ce département, à faire comme cela a lieu dans d'autres départements, une juste répartition de ces subventions, suivant les efforts entrepris par les diverses sociétés locales. Je suis persuadé que si, comme vous le dites, la Société d'agriculture de Senlis s'occupe exclusivement d'agriculture, elle aura droit à une juste part, sans qu'il entre dans la répartition la moindre préoccupation politique. (*Très bien ! très bien ! à gauche*).

M. le Président. — La parole est M. Audigier.

M. Audigier. — Je tiens simplement à faire remarquer que la société centrale dont il est question a été fondée pour nuire au développement des sociétés locales qui existaient déjà. (*Exclamations à l'extrême-gauche et à gauche*). Parfaitement ! Il n'y a pas lieu d'espérer qu'elle viendra en aide aux Sociétés d'agriculture des arrondissements. C'est tout le contraire qui se produira. On oublie les services rendus et moi je tiens à leur rendre hommage.

Mais je ne proteste nullement, et je l'ai dit tout à l'heure contre les subventions accordées à la Société nouvelle. Je trouve cela tout naturel. J'ai le

droit de m'étonner cependant, et je m'étonne de ce que le représentant de l'agriculture en France déclare qu'une société qui a rendu des services certains depuis plus de soixante ans a mérité un traitement de faveur. Alors, vous lui supprimez toute subvention pour encourager la société qui n'a rendu aucun service. Je souhaite qu'elle en rende autant que l'ancienne société que vous blâmez. Je répète que cette année la Société de Senlis a donné près de 5.000 francs de prix en livrets de caisse d'épargne aux ouvriers agricoles ; c'est aux ouvriers que j'en appellerai pour lui faire, comme moi et avec moi, rendre justice. (*Très bien ! très bien ! au centre et à droite*).

Projet d'association

entre cultivateurs et fabricants de sucre.

La culture de la betterave industrielle est intimement liée à la production des céréales et de la viande, c'est-à-dire à la culture en général.

La disparition d'une sucrerie unique dans un centre agricole produirait des effets désastreux, qui se traduiraient fatalement par la baisse des fermages et par la dépréciation de la valeur du sol qui en serait la conséquence.

Par suite de l'avitissement actuel du cours du sucre, certaines usines, jadis prospères, ne voient plus aujourd'hui le moyen de rémunérer leurs capitaux engagés. Quelques-unes se trouvent même dans la dure nécessité de fermer leurs portes.

Les cultivateurs ne peuvent se désintéresser de la disparition de ces usines lorsqu'ils n'en ont pas d'autres dans le voisinage. Ils ne sauraient renoncer à la culture de la betterave industrielle, cette plante inséparable de toute bonne culture.

La situation est alors celle-ci :

D'un côté, une société d'actionnaires qui préfère une liquidation désastreuse même, à la perspective de dépenses indispensables, immédiates, de nouveaux sacrifices, pour prolonger une existence qui sera chaque année à la merci de la fixation du prix des betteraves.

De l'autre côté, la culture qui ne saurait abandonner une industrie qui a fait sa prospérité, qui est intimement liée au progrès agricole, et dont le retrait bouleverserait tous ses assolements et marquerait un retour en arrière dans l'inconnu.

Dans les deux camps opposés ce serait la ruine.

Heureusement, l'expérience a démontré que si la teneur des marchés de

betteraves actuels ne permet pas de sortir de cette impasse, il reste en la circonstance une ressource qui a fait ses preuves.

Elle est dans une association rationnelle, qui se présente naturellement sous cette forme attrayante et peu compliquée : La culture fournit la matière première, et la sucrerie le travail de fabrication.

Les apports fixés équitablement et la durée de l'association déterminée, celle-ci serait fondée.

Nul ne saurait contester la justesse et la logique du principe sur lequel elle reposerait.

Les détails découleront naturellement d'eux-mêmes et sans déplacer sensiblement l'axe des intérêts.

Si on admet qu'une tonne de betteraves, dont la pulpe serait réservée par le producteur, lui coûte, rendue à la sucrerie, 20 fr. au minimum, et que l'industriel ne peut la travailler à moins de 10 fr. pour couvrir tous ses frais, l'apport de la culture sera représenté par 20 et celui du fabricant par 10, et le partage de toutes les recettes aura lieu dans ces proportions.

Quelle sera la part de chacun des associés, le cours du sucre étant descendu à la limite extrême de bon marché, soit 24 fr. ?

D'après M. Saillard, le représentant de la Chambre syndicale de la sucrerie française, mille kilog. de betteraves riches titrant 14,75 0/0 de sucre, donneraient, le sucre à 24 fr. :

115 kilog. de sucre à 24 francs	27 fr. 60
40 kilog. de mélasse à 7 francs	2 80
	<hr/>
Soit	30 fr. 40
	<hr/>
sur lesquels la culture toucherait	20 fr. 266
et la sucrerie	10 133

Malgré cet effondrement des cours, chacun des associés rentrerait largement dans ses prix de revient.

Par contre, et toujours d'après la même autorité, chaque franc de hausse sur le sucre au-dessus de 24 fr. se traduirait pour l'association, en bénéfice net par tonne de betteraves de 1 fr. 15 (115 kilog. à 1 fr. le quintal).

Ce bénéfice s'élèverait, le sucre à 30 fr., à 6 fr. 90, soit 4 fr. 60 pour la culture et 2 fr. 30 pour la sucrerie.

La première toucherait alors par tonne de betteraves	24 fr. 86
et l'autre	12 43
	<hr/>

A ce cours du sucre à 30 fr. la recette totale s'élèverait à 37 fr. 29

Ces bénéfices s'augmenteraient naturellement pour chacun des associés, de l'abaissement de ses prix de revient.

Déjà certaines sucreries travaillent actuellement à des prix très inférieurs à ceux qui sont ici pris comme base.

Les capitaux qui sont toujours le nerf de la guerre, n'hésiteront pas à entrer dans une association qui leur offre autant de sécurité, si surtout elle est consentie pour une durée qui garantit leur avenir, et permet de réaliser tous les perfectionnements, sans lesquels une industrie ne peut subsister indéfiniment.

L'association, ainsi comprise et pratiquée, tous les intérêts en jeu deviennent communs et solidaires et n'ont plus pour seul et même but que la plus forte somme possible de recettes à partager.

Le producteur de betteraves associé réalise tout idéal, s'il est en même temps possesseur dans la fabrique d'un nombre d'actions proportionné à l'importance de ses livraisons. Il se trouve alors dans la situation de l'industriel qui travaille ses propres produits avec un outillage perfectionné, qui jouit de tous les avantages économiques résultant d'un travail en commun, et dont l'intérêt particulier est à tout instant garanti par l'intérêt de tous.

La valeur d'une action qui correspond à l'engagement d'un hectare de betteraves à livrer, est égale naturellement à la valeur de l'usine, divisée par le nombre d'hectares qu'elle peut travailler normalement.

*
* *

L'acte conforme aux données qui précèdent serait ainsi libellé :

L'association a lieu, sauf le cas de force majeure, pour une durée de douze années entières et consécutives qui commenceront par la récolte à faire en 1906. Elle repose sur ce principe, que la culture fournira la matière première rendue à l'usine, et la sucrerie le travail de fabrication. Puis les recettes totales seront partagées au prorata de l'apport de chacun, chiffré pour la culture à 20 fr. et pour la sucrerie à 10 fr.

Les marchés individuels porteront en outre les clauses de détail suivantes :

M. X. s'engage à livrer à la sucrerie telle quantité de betteraves qu'il ensemencera chaque année pendant tout le cours de l'association. Cette quantité ne pourra pas varier d'un huitième en plus ou en moins sans le consentement des autres associés. La déclaration des assolements sera obligatoire avant le 1^{er} mai.

Les cultivateurs nommeront entre eux, à l'amiable, un conseil composé de trois délégués qui seront chargés de tous les intérêts communs. A défaut

d'entente, ce conseil serait nommé à la majorité des hectares d'engagements souscrits par chacun des votants. Ces délégués s'adjoindraient le directeur de la fabrique pour le choix des graines de betteraves. Chaque fournisseur s'engage à n'employer que ces graines à moins d'y être autorisé.

La date d'entrée en fabrication sera fixée d'un commun accord entre la sucrerie et la culture.

Jusqu'au 10 octobre de chaque année les livraisons se feront au fur et à mesure des besoins de la fabrication, suivant convocations faites par les soins de l'administration de la sucrerie de façon à assurer un approvisionnement constant et régulier. Passé ce délai les livraisons pourront être doublées. En tous cas l'approvisionnement de l'usine doit toujours être assuré.

La sucrerie tient à la disposition des fournisseurs le personnel nécessaire au déchargement expéditif des betteraves et au chargement des pulpes. Elle prend aussi à sa charge le service des pesées, tares et densités. Les pulpes seront réservées par les fournisseurs dans la proportion de leurs livraisons au poids net. Elles devront être enlevées par eux au fur et à mesure d'après convocations pour éviter tout encombrement du magasin. Les cultivateurs qui ne se rendraient pas à la convocation supporteraient les frais de mise en silos et les déchets qui en seraient la conséquence. Ces pulpes seraient reprises plus tard à leur gré, par les intéressés qui subiraient les déchets proportionnels déterminés par la différence des poids entre la pulpe mise en silos et celle qui y aura séjourné.

Pendant le cours de la fabrication, la sucrerie aura droit à la pulpe nécessaire à l'alimentation de ses animaux de travail.

Les écumes de fabrique seront reprises gratuitement par chacun dans la proportion de sa livraison totale. Elles devront être enlevées au plus tard quinze jours avant l'entrée en nouvelle fabrication.

La sucrerie s'interdit le droit d'acheter et travailler des betteraves pour son propre compte et de traiter avec des fournisseurs nouveaux sans l'assentiment de ses co-associés. La vente des sucres et des mélasses aura lieu de concert entre les délégués de la culture et le directeur de la sucrerie. Ces produits seront livrés aux frais de la sucrerie sur wagons ou bateaux les plus proches.

La répartition des fonds aura lieu au fur et à mesure des encaissements et dans les proportions déterminées. Les subventions ne seront à la charge de la sucrerie que dans un rayon d'un kilomètre autour de l'usine. Au-delà les cultivateurs associés en feront leur affaire. La division des intérêts de la production et de la fabrication ainsi établie, il reste à régler celle des

cultivateurs entre eux ; c'est-à-dire à déterminer la part qui revient à chacun individuellement dans le partage de la somme totale à distribuer. Pour que ce partage soit équitable, que toutes les situations soient égales, il y a lieu de tenir compte aux livreurs éloignés, de leurs frais supplémentaires de transport fixés préalablement entre eux.

Puis chaque dixième de degré à partir de 7° donnera lieu à une majoration ou diminution de 0 fr. 35. Il sera alloué une indemnité de 1 fr. pour toutes betteraves mises en silos et livrées après les arrachages. La densité de ces betteraves sera prisée au gré du livreur à partir de la mise en silos. Le partage se fera ensuite entre tous les fournisseurs dans la proportion du poids net de leurs livraisons de betteraves.

Toutes les difficultés au sujet des présentes seront réglées amiablement par deux arbitres qui s'en adjoindront un troisième en cas de désaccord. Si ces arbitres ne s'entendaient pas sur le choix du troisième il serait nommé d'office par le juge de paix du canton.

E. G.

Fixation du prix des betteraves pour la campagne sucrière 1906-1907.

M. Viéville, l'honorable président de la Chambre syndicale des fabricants de sucre de France, donne le conseil à ses collègues d'adopter comme base du prix des betteraves l'écart fixe inférieur de 10 francs au cours du sucre.

Il aurait dû ajouter pour l'édification des contractants :

Ce marché est purement et simplement un travail à façon, puisqu'avec de la betterave à 7° de densité, qui rendrait industriellement 100 kilog. de sucre, la part du fabricant resterait fixe, immuable à tous les points de l'échelle des cours, alors que celle du producteur varierait à son profit ou à sa perte à chaque variation en hausse ou en baisse.

En un mot le fabricant toucherait toujours la totalité du produit des sucres jusqu'au cours de 10 francs inclus (100 kilog. à 10 francs) plus le produit des mélasses, soit 12 fr. 50 environ par tonne de betteraves travaillée, et le producteur le reste, quel qu'il soit.

Au cours actuel de 24 francs cette tonne rendue à l'usine lui rapporterait 14 francs. Au cours d'il y a un an, elle lui aurait rapporté 34 francs.

Dans ces deux exemples le fabricant touche toujours ses 12 fr. 50 environ, ce qui lui assure une recette supérieur à tous ses frais de fabrication dans toute sucrerie viable.

Certaines usines bien outillées qui arrivent à travailler à moitié de ce prix, réaliseraient des bénéfices de 100 % et ce, tandis que le producteur serait alternativement ruiné aux cours inférieurs du sucre, ou rétribué outre mesure aux cours supérieurs. A lui tous les aléas, pour le fabricant aucun.

Un tel marché ne pourrait même pas tenter l'aventurier, le joueur, lorsque la perspective actuelle est à la dépréciation sans exemple des cours. Les chances de bénéfices ou de pertes se compenseraient-elles que les coefficients qui en déterminent l'importance seraient contre eux, car logiquement les bénéfices résultant de la hausse des cours, se rapporteraient plutôt aux petites livraisons des années déficitaires et inversement.

Le principe du travail à façon qui fait le fond du marché proposé, serait légèrement modifié dans le cas où, par suite de ces dures réceptions de betteraves, qui font le désespoir des cultivateurs, le rendement à 7° de densité, s'élèverait de 100 à 150 kilog. et au-dessus ; puisque ce petit excédent relatif reviendrait en totalité au fabricant, pour augmenter sa cote par minimum fixée à 12 fr. 50.

En résumé celui-ci serait assuré de traverser avantagusement la crise sucrière actuelle que ses co-traitants supporteraient seuls. La base fixe de 10 francs en dessous des cours du sucre, conseillée par M. Viéville, détruit toute harmonie des intérêts qu'elle avait le devoir de concilier. Elle doit donc être rejetée sans hésitation.

Il y a lieu de rejeter également tout écart, *quel qu'il soit*, basé sur le cours du sucre. Aucun écart fixe ne saurait s'adapter à des intérêts mobiles qui se déplacent à chaque instant suivant le caprice des cours. Ces bases étant incontestablement en opposition avec toute logique seraient remplacées avantagusement par les propositions suivantes :

La culture apporte à la sucrerie toutes ses betteraves ; le fabricant les reçoit sans avoir à s'occuper pour lui-même, ni de leur poids, ni de leur densité ; il les travaille en vue de leur faire produire un maximum de recettes, sur lequel il prend la part légitime qui représente sa fabrication ; le reste revient à la culture en vertu de cet axiome, que le montant des produits fabriqués représente la valeur des betteraves moins la part de la fabrication.

Cette part légitime du fabricant qui est actuellement fixée à la sucrerie d'Antilly à 39 % règle depuis plus de 20 années à la satisfaction de tous, les rapports d'intérêt de cette usine avec ses producteurs de betteraves. Ce n'est donc pas faire un saut dans l'inconnu, que d'adopter cette base qui a fait ses preuves et qui a le mérite de tenir en équilibre à tout instant les intérêts associés, au plus grand profit des bonnes relations du fabricant et des cultivateurs.

Ce serait méconnaître le cœur humain que de croire un instant que les sucreries riches et indépendantes adopteront ce système. Elles continueront à s'assurer la part du lion.

Mais combien d'autres dont l'existence n'est plus garantie par les contrats actuels, pourraient faire leur profit de cette combinaison, dont la simplicité égale la logique du principe sur lequel elle repose. Les détails découleront naturellement d'eux-mêmes sans déplacer sensiblement l'axe des intérêts.

Puisse la publicité donnée à ces idées d'association d'intérêts, être la planche de salut de sucreries en détresse, à leur plus grand profit et à celui de tous les cultivateurs qui les approvisionnent.

E. G.

Note supplémentaire

M. Gibert me permettra d'ajouter que, si la fabrique d'Antilly a traité avec les cultivateurs aux prix proportionnels de 61 % pour le cultivateur et de 39 % pour la fabrique, c'est à raison de certaines conditions particulières de bascules et de transport, mais lors de la réunion de la Commission, il a été reconnu qu'on faisait une part très équitable entre les deux intérêts en fixant les prix proportionnels de 66 % pour la culture et de 34 % pour la fabrique de tous les produits, compris mélasses et écumes, etc., mais sans compter les pulpes qui appartiennent sans indemnité au cultivateur, proportionnellement à ses livraisons.

Pour l'application de cette association, les deux parties seront d'une part le conseil d'administration des actionnaires de la fabrique et de l'autre le syndicat des cultivateurs, représenté par son président ou mieux par trois délégués nommés par les membres du syndicat pour cet objet. Comme il a été dit, les délégués du syndicat devront s'entendre avec le conseil d'administration pour fixer les conditions générales des ventes et la répartition des paiements et des recettes.

De cette manière, la culture et la fabrique auront le même sort dans l'heur et le malheur, si le prix du sucre vient à baisser d'une quantité extrême, soit sans exagérer s'il descend à 20 francs, la culture touchera 13 fr. 28 par tonne de betteraves et la fabrique 6 fr. 80. Le malheur partagé sera mieux supporté ; de plus il n'y aura pas lieu au commencement de chaque campagne de se demander si on fera des betteraves ou si on n'en fera pas. L'association faite pour plusieurs années donne toute sécurité et permet de poursuivre les améliorations aussi bien du côté de la culture que du côté de la fabrication.

Je n'ajouterais rien de plus au travail de M. Gibert, qui a le mérite d'avoir introduit le premier cette organisation dans les rapports de la culture et de la fabrique et de l'avoir soutenue pendant plusieurs années à la satisfaction des parties.

LÉON MARTIN.

Chronique de la *Société Agricole*.

Le marché du Nitrate.

Les mois de décembre et janvier avaient eu pour effet, comme chaque année, d'engourdir les marchés de nitrate, mais février est à peine arrivé que *l'engourdi* se réveille et que les affaires repartent de plus belle.

Le marché de Lille voit depuis deux ou trois mercredis un spectacle bien curieux : le négoce français, un peu préoccupé de la réduction qui s'opérera fatalement sur les ensemencements de betteraves, cherche à se débarrasser, au-dessous des cours de l'importation, d'une partie de ses achats de nitrate ; et il le revend à qui ? à l'importation.

En sorte que l'importateur rachète en payant une différence de plus d'un franc au quintal une marchandise par lui vendue au négoce dans le courant de l'année dernière.

Et l'explication se fait bien naturellement : les importateurs, dont les dents sont toujours terriblement aiguës quand il s'agit de mordre la culture qui les fait vivre, veulent être maîtres du marché.

Ils craignent que le stock disponible, c'est-à-dire non vendu par le négoce, pèse au moment de la consommation sur les cours et les oblige à baisser leur prix ; et ils font disparaître ce stock ou du moins ils le ramènent sous leur coupe.

La France, si elle était seule, aurait peut-être raison de cette combinaison, car la consommation française sera très probablement, en 1906, inférieure à celle de l'an dernier ; mais il faut toujours compter avec l'Allemagne, qui pour nourrir sa population de plus en plus dense, pratique la culture intensive, très intensive, sur une échelle de plus en plus vaste, et augmente chaque année, avec une régularité presque mathématique, sa consommation de nitrate.

Contre 10.000 tonnes délivrées à Dunkerque en janvier, Hambourg a

délivré 49.000 tonnes pendant le même mois, contre 32.000 en janvier 1905 et 23.000 en janvier 1904.

Nous pensons voir des prix élevés sur mars et avril ; si une baisse se produit (et nous y croyons) ce sera sur mai. Mais attendre pour assurer les premiers besoins ne nous semble pas une bonne tactique ; s'il y avait baisse cette baisse serait insignifiante : la hausse au contraire peut survenir brusquement quand l'importation sera définitivement maîtresse du marché.

A. B.



VACHERIE A CÉDER

en Seine-et-Oise, 25 m. de Paris, jolie localité. — 18 vaches Vente journalière moyenne 200 litres hiver, 260 litres été, à 30 et 35 centimes. Bénéfices annuels 5.000 fr. Pavillon d'habitation, grand jardin et cour permettant l'élevage de la volaille. — On traitera avec 10.000 fr, argent ou garantie.

S'adresser à M. LAPORTE, 93, boulevard Sébastopol, Paris. — *Renseignements gratuits.*

Assurances contre la Grêle

L'ABEILLE

Compagnie à PRIMES FIXES.

La première et la plus importante de toutes les Compagnies Grêle fonctionnant en France.

Fondée en 1856 au capital de Huit Millions, l'**Abeille** a toujours payé intégralement et l'année même tous ses sinistres, s'élevant à **Soixante-Seize millions, dont plus d'un million pour l'arrondissement de Senlis.**

Le taux de la prime est fixé par la Police et ne peut être augmenté pendant sa durée ; ce taux comprend les frais d'Administration.

Avec son capital social, **des réserves dépassant Quatre millions** et son important encaissement annuel, qui dépasse l'encaissement réuni de toutes les autres Compagnies à primes fixes, l'**Abeille** ouvre la campagne Grêle avec un actif de près de **DIX-HUIT MILLIONS.**

RENSEIGNEMENTS, TARIFS ET RÉFÉRENCES

des Agriculteurs sinistrés de l'arrondissement de Senlis sont envoyés par retour du courrier.

A. BONAMY

Délégué de la Société Agricole de Senlis,

AGENT GÉNÉRAL DES QUATRE COMPAGNIES L'ABEILLE

(GRÊLE, INCENDIE, VIE, ACCIDENTS)

Rue du Châtel, 25, SENLIS (Oise).

Téléphone 44

Le Mardi, au Marché de Senlis.

Le Mercredi, à la Bourse du Commerce, à Paris.

Le Samedi, au Marché de Crépy.

La superficie des exploitations garanties par l'**Abeille**, dans l'arrondissement de Senlis, est de **23.600 hectares.**

IMPRIMERIE — LIBRAIRIE — PAPETERIE

SPÉCIALITÉ DE FOURNITURES CLASSIQUES

REGISTRES

LIVRES DE PIÉTÉ

MAROQUINERIE



E. VIGNON FILS
1, RUE ST-PIERRE (EN FACE LA POSTE), SENLIS (OISE).



IMPRESSIONS
EN TOUS GENRES

*Billets de Mariage et d'Invitation, Avis de Naissance
Têtes de Lettres, Factures, Circulaires, Cartes de Commerce.*

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

→< CARTES DE VISITE ←>

Toute Commande en Librairie faite avant le Jeudi soir, est servie le Dimanche matin, sans frais.

CARTES POSTALES ILLUSTRÉES (SENLIS & LES ENVIRONS)

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 141.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essences pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois, six mois ou plus, moyennant 1 fr. ^o/_o par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires sur warrants de leurs meules, alcools en bacs, etc.

Prière aux Cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. BONAMY, 25, rue du Châtel.

Téléphone 44.

ETABLISSEMENTS DE LIANCOURT (Oise)

les plus importants de France

pour la Construction des INSTRUMENTS ARATOIRES

A. BAJAC *

Ingénieur-Constructeur Breveté S. G. D. G.

SEUL GRAND PRIX. La plus haute Récompense pour les Machines Agricoles françaises à l'Exposition universelle de 1889.

Charrues bisocs et trisocs, Scarificateurs, Extirpateurs, Herses en tous genres, Rouleaux ondulés et Groskills.

MATÉRIELS pour grande Culture à Vapeur et par Treuils à Manège

MATÉRIELS COMPLETS pour la culture rationnelle de la Betterave à sucre.

CHARRUES-BRABANTS DOUBLES

NOUVELLE HERSE ECROUTTEUSE-EMOTTEUSE

le meilleur des brise-mottes.

ROULEAUX SPÉCIAUX POUR BETTERAVES — HOUES A CHEVAL

Arracheurs perfectionnés à 1, 2 et 3 lignes.

M^{ON} ALBARET O. ✱, O. M. A. ✱

G. LEFEBVRE-ALBARET O. ✱, O. ✱, G. LAUSSEDAT (E. C. P.) ET C^{IE}

Machines à Battre fixes et portatives.

Machines à Vapeur fixes, locomobiles et demi-fixes.

MACHINES AGRICOLES

Atelier de Construction et Administration à LIANCOURT-RANTIGNY (Oise),

Magasin et Bureau à Paris, 9, rue du Louvre (près la Bourse du Commerce).

221 Médailles d'Or

91 Médailles d'Argent — 18 Diplômes d'Honneur et d'Excellence.

MACHINES A VAPEUR FIXES
GÉNÉRATEURS DE TOUS SYSTÈMES
MACHINES A VAPEUR LOCOMOBILES, DEMI-FIXE
CHAUDIÈRES TIMBRÉES A 7 KILOS
MACHINES A VAPEUR VERTICALES
CHAUDIÈRES A BOUILLEURS CROISÉS
MACHINES A BATTRE PORTATIVES DE TOUTES FORCES
MACHINES A BATTRE FIXES
POUR GRANDES, MOYENNES ET PETITES EXPLOITATIONS
MANÈGES FIXES, DEMI-FIXES ET PORTATIFS
MACHINES A BATTRE SPÉCIALES POUR LE MIDI DE LA FRANCE
MOULINS ET CONCASSEURS — BRISE-TOURTEAUX
HACHE-MAIS ET FOURRAGES A ÉLÉVATEUR POUR L'ENSILAGE
LAVEURS — COUPE-RACINES — ÉGRENOIRS DE MAIS
MOISSONNEUSES SIMPLES, COMBINÉES ET LIEUSES
FAUCHEUSES AVEC MOUVEMENTS DE PIQUAGE, A 1 ET 2 CHEVAUX
RATEAUX - FANEUSES - SEMOIRS EN LIGNES PERFECTIONNÉS
HACHE-PAILLE DE TOUTES FORCES — COUPE-RACINES
PRESSES A FOURRAGE CONTINU, A HAUTE DENSITÉ

INSTRUMENTS DE PESAGE

*Ponts à Bascules. — Bascules romaines et au dixième
Bascules spéciales pour le pesage des Bestiaux.*

Envoi franco, sur demande, des Catalogues illustrés.